



**Commission des solidarités
Commission de l'économie, de l'emploi
et du tourisme**

2133 - Soutien à l'emploi et à diverses initiatives

**Démarche "TIC et santé -
Innovation pour l'autonomie"**

Additif au rapport n° CG/2012/25

Engagé depuis 2008 dans la démarche "TIC & santé - Innovation pour l'autonomie", le Conseil Général affiche résolument sa volonté de contribuer au développement de solutions nouvelles de maintien à domicile, en particulier grâce aux TIC.

L'évaluation en cours des premières expérimentations a montré que les recherches doivent désormais porter sur l'acceptabilité économique des solutions et les modèles de prise en charge.

En effet, le marché des seniors dépendants est aujourd'hui un marché émergent, diffus et hétérogène. Les solutions testées étant innovantes, il est d'autant plus difficile pour les entreprises impliquées dans ces projets de construire des offres commerciales cohérentes et répondant de manière pertinente aux besoins du marché, sans passer par une phase structurée de pré-commercialisation.

Cette expérimentation opérationnelle, basée sur le test d'un modèle économique à grande échelle, représente une étape charnière fondamentale entre l'expérimentation des technologies et de leurs usages et un véritable déploiement commercial. Cette étape intermédiaire est fréquemment source d'échec pour les projets innovants car bien souvent négligée dans sa structuration et son évaluation. Il s'agit en réalité d'une étape essentielle du développement d'offres innovantes.

Pour accompagner ces phases de pré-commercialisation, il est proposé que le Département du Bas-Rhin prenne en charge, pour les bénéficiaires entrant dans les expérimentations, les frais liés aux premiers mois d'utilisation des solutions déployées à ces fins de test. Les solutions expérimentées seront issues des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2010 par le Département, comme par exemple celle du projet Déméter, DIAMS, Habitat Connecté et ayant fait l'objet d'une évaluation positive.

L'objectif est d'impulser une véritable dynamique à ces projets novateurs de lien social tant sur le sujet du maintien à domicile des personnes âgées que sur l'adaptation des modèles économiques de ce marché naissant.

Cette aide serait versée par le Département directement aux personnes âgées testant les solutions, sur la base des critères suivants :

- personne de plus de 60 ans vivant à domicile ou en résidence non médicalisée (hors EHPAD)
- accès Internet ADSL disponible avec point d'accès Wifi
- environnement social et familial permettant les échanges et l'expérimentation des solutions
- engagement d'expérimenter sur une durée de deux ans, possibilité étant laissée de se désengager à l'issue des six premiers mois.

En outre, le Conseil Général veillera à assurer une répartition géographique équilibrée des bénéficiaires. Le critère d'un accompagnement local pourra le cas échéant être utilisé pour arbitrer les demandes.

Eléments financiers

Il est proposé de déployer ce dispositif après de 200 personnes âgées sélectionnées sur la base des critères ci-dessus. A cette fin serait affectée une enveloppe budgétaire globale de fonctionnement de 85 000 € pour la mise en place de cette expérimentation opérationnelle.

Chacun des usagers testeurs sélectionnés bénéficiera d'une allocation forfaitaire d'environ 400 € correspondant à la prise en charge des six premiers mois de l'abonnement à la solution de lien social testée.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seront imputés sur la ligne budgétaire créée à cet effet par virement du Fonds pour dépenses imprévues.

Le projet de délibération serait complété comme suit :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme, le Conseil Général :

- *approuve le principe du soutien à des expérimentations opérationnelles de solutions de lien social à destination de 200 personnes âgées réparties sur l'ensemble du territoire bas-rhinois*
- *décide d'affecter à la mise en œuvre du dispositif une enveloppe budgétaire globale de fonctionnement de 85 000 € pour la période de l'expérimentation et de mettre en place l'Autorisation d'Engagement correspondante*
- *définit les conditions suivantes de soutien à ce dispositif :*

**critères de choix des solutions éligibles : solutions développées dans le cadre de l'appel à projets "TIC & Santé 2010" initié par le Département du Bas-Rhin*

**critères de choix des bénéficiaires de l'allocation :*

- . *personne de plus de 60 ans vivant à domicile ou en résidence non médicalisée (hors EHPAD)*
- . *accès Internet ADSL disponible avec point d'accès Wifi*
- . *environnement social et familial permettant les échanges et l'expérimentation des solutions*
- . *engagement d'expérimenter sur une durée de deux ans, possibilité étant laissée de se désengager à l'issue des six premiers mois*
- . *répartition territoriale homogène*

**nature de l'aide :*

- . *allocation individuelle d'environ 400 € par usager testeur correspondant à la prise en charge des six premiers mois d'un engagement de test de deux ans*
- . *intervention limitée à 200 bénéficiaires sur la durée de l'expérimentation.*

Le Conseil Général donne en outre délégation à la commission permanente pour décider des modalités techniques et financières de mise en application de ce dispositif, dans la limite du cadre défini par la présente délibération, et pour attribuer les subventions individuelles.

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL